



SOLANGE GHERNAOUTI
Professeure, directrice du Swiss Cybersecurity Advisory
& Research Group, HEC – Unil (www.scarg.org)

CYBERSÉCURITÉ

Il faut penser autrement le numérique et sa sécurité

Il nous appartient d'exiger un contrôle du développement de la société de l'information. Afin de favoriser le droit à un libre arbitre et à la protection de la vie privée face aux pratiques commerciales et criminelles.

En juillet 2015 nous apprenions que la plateforme de mise en relation Ashley Madison offrant des services de «Casual sex and cheating network» avait été piratée compromettant les données privées et financières de plus de trente millions d'utilisateurs. Ce sont notamment les noms, adresses, profils, fantaisies sexuelles, transactions financières qui ont fait l'objet de chantage et de divulgation publique. Le groupe de hackers revendiquant l'attaque dénonce le côté immoral des pratiques commerciales et celui des personnes qui y ont recours pour des rencontres extra-conjugales (les propriétaires du site ciblé en détiennent également deux autres aux noms évocateurs de Cougar Life et Established Men, qui relèvent plus de sites de prostitution et de trafic d'être humains que de simples réseaux de rencontre). Désormais il faut compter outre les motivations financières à l'origine de cyberattaques, celles plus symboliques dont la justification relèverait de la juste cause, du sentiment de justice ou encore du bon droit, ce qui peut inclure celles émanant de groupes terroristes.

Le cas particulier de cette cyberattaque interpelle à plusieurs niveaux, notamment celui de la sécurité, de la confiance et celui de responsabilité. Pour faire court, nous ne pouvons que constater l'inefficacité des mesures de sécurité implantées et nous étonner que ce type de site garde en mémoire les données personnelles et les comportements des utilisateurs alors que ces derniers pensent recourir à des transactions discrètes dont les détails sont complètement et systématiquement effacés. Indépendamment de la nature du site incriminé ou des services offerts, les cyberconsommateurs

sont généralement démunis face à l'invisibilité des pratiques des gestionnaires des sites en ligne. Il existe souvent un réel décalage entre ce qui est souhaitable et annoncé et effectivement réalisé en matière de sécurité et de protection des données. Généralement, la dépendance totale des internautes à un fournisseur de services, la méconnaissance et la complexité des possibilités de recours, font que ces derniers sont aussi dans l'incapacité à faire respecter leurs droits ou d'obtenir réparation lorsqu'ils sont victimes, via leur fournisseur, de pratiques criminelles.

Force est de constater, qu'à l'heure d'un Internet omniprésent, de la globalisation, d'un marché à l'échelle mondiale favorisé par la personnalisation des services et par les techniques de surveillance et de marketing, la commercialisation des données est devenue avec l'innovation technologique, un des piliers de l'économie et du techno-capitalisme, dont le contre-pouvoir et la moralisation semble être laissés aux mains de hackers.

Parallèlement, nous assistons à une véritable offensive d'un discours marketing de l'innovation technologique, nous forçant à croire que celle-ci est naturelle et qu'à ce titre, elle ne peut être ni questionnée, ni contrariée, ni régulée par le politique puisqu'il s'agit d'une évolution inéluctable et irrépressible de notre civilisation.

Comment penser que l'attention et les interactions des personnes captées et monétisées par des applications informatiques, que la banalisation de tout acte d'achat, y compris de la consommation du sexe, puisque tout se vend et tout s'achète sur Internet, que tout est magnifié via les écrans, que

tout est accessible par un clic de souris et que les interdits n'existent plus, sont une évolution pour notre société et que l'humanité s'en trouve renforcée?

Mettre à distance critique le phénomène du numérique est nécessaire afin de pouvoir l'analyser et distinguer ce qui relève de la loi du marché (dont «la main invisible» n'est pas neutre) de ce qui pourrait relever de l'innovation technologique au service de l'humanité, afin que celle-ci ne soit pas uniquement assujettie aux seigneurs et aux bandits du monde technico-économique. C'est de notre responsabilité individuelle et collective de refuser de se soumettre au dictat du numérique et de ses facilités en dehors de toute prise de conscience et pleine acceptation des conséquences de nos comportements et habitudes numériques.

C'est de notre responsabilité d'exiger un contrôle du développement de la société de l'information par un pouvoir politique démocratique éclairé afin de favoriser entre autres, le droit à un libre arbitre, à la protection de la vie privée au regard des pratiques commerciales et criminelles, le droit à ne pas être instrumentalisés, à ne pas être soumis à des logiques de rationalité économiques, le droit à des conditions d'existence dignes ou encore, par exemple, le droit à l'abolition des violences possibles par le détournement de l'usage des technologies et de la sécurité, le droit de ne pas se voir imposer une éthique, une morale ou une citoyenneté numérique définies sans concertation.

Ne serait-il pas temps d'inventer autrement le numérique, ses codes de bonne conduite et sa sécurité? ■